



Dettes enfant majeur deserteur armée

Par **bch1718**, le **31/03/2016 à 10:21**

Bonjour, Mon fils de 23 ans, militaire, deserte son régiment depuis le 12 février 2016 et a contacté des dettes de transport depuis. Il n'est plus domicilié à mon domicile depuis fin 2012 et Je n'ai aucune nouvelle de lui depuis cette date. J'ai reçu à mon domicile un courrier simple le concernant d'un huissier que j'ai renvoyé avec la mention NPAI ; et je suis inquiète de savoir ce qu'il va se passer ensuite en sachant que personne ne sait où il se trouve et qu'il n'a pas de domiciliation exacte en ce moment; Je vous remercie de m'éclairer par votre réponse.

Par **cocotte1003**, le **31/03/2016 à 10:29**

Bonjour, pour vous rien. Pour votre fils, d'huissier va le chercher pour lui faire régler sa dette, cordialement

Par **bch1718**, le **31/03/2016 à 10:44**

Je vous remercie de votre réponse rapide, elle a atténué mon angoisse. Si je reçois d'autres courriers d'huissiers ou recommandés avec accusé de réception, dois-je procéder de la même manière à savoir renvoyer avec la mention NPAI sans donner d'explication à l'expéditeur? cordialement

Par **cocotte1003**, le **31/03/2016 à 11:34**

Oui vous continuez à renvoyer tous les courriers. Prenez contact avec d'huissier et expliquez lui que vous n'avez plus de contact avec votre fils depuis plusieurs années, cordialement

Par **amajuris**, le **31/03/2016** à **19:13**

bonjour,rncontinuez à refuser tous courriers adressés à votre fils.rnsi vous acceptez son courrier, cela signifiera pour l'huissier et les créanciers qu'il est domicilié chez vous.rncdt